

Identification du projet

Établissement/organisme porteur : Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

Site concerné : Amiens

Région académique : Hauts-de-France

Nom de l'Unité de Recherche : **GRAP** (Unité INSERM U1247)

RNSR du laboratoire d'accueil : 200720140R

Enseignant-Chercheur « accompagnant » le bénéficiaire de la chaire : NAASSILA Michael, Professeur

Nom du projet : Bases Neurobiologiques et physiopathologiques de l'Addiction à l'Alcool et de ses comorbidités psychiatriques et somatiques et de la réponse aux traitements (**NIAAA**)

Mots-clés : *Addiction, Neurobiologie, Traitements, Neuropsychopharmacologie, Vulnérabilité*

Key words : *Addiction, Neurobiology, Treatments, Neuropsychopharmacology, Vulnerability*

Durée visée : 3 ans

Thématique scientifique : (Parmi la liste des thématiques ERC):

LS5 Neurosciences et troubles du système nerveux : Développement, homéostasie et vieillissement du système nerveux, fonctionnement et dysfonctionnement du système nerveux, neurosciences des systèmes et modélisation, bases biologiques des processus cognitifs et du comportement, troubles neurologiques et mentaux

Section (s) CNU/CoNRS/CSS correspondante (s) : 86/69 (CNU) – (CoCNRS)

Stratégie d'établissement

La Recherche de l'UPJV est actuellement structurée en 3 axes stratégiques (Agro-sciences et Environnement ; Energie ; Technologie en santé) et 3 axes transversaux (Maîtrise des risques chroniques et accidentels et impacts environnementaux, Développement des outils numériques et maîtrise des systèmes de systèmes ; Promotion des SHS dans l'approche des grands défis sociétaux & Innovation sociale).

La programmation des renforcements thématiques au travers d'une chaire de professeur junior a été priorisée pour les années 2021 et 2022 au bénéfice des unités associées à un ONR et notamment visant un renforcement sur les axes Technologie de la santé (2021) et Agro-sciences (2022). La CPJ de 2021 a permis le recrutement d'une chercheuse internationale (IRAN) dans le domaine des neurosciences au bénéfice de l'unité INSERM GRAMFC

UMR – 1105. Depuis son arrivée, cette dernière a su montrer une intégration parfaite attestée par une implication forte dans le dépôt de projets, dans la formation ainsi que dans les événements de type SAPS.

La stratégie consiste actuellement à accentuer les aspects différenciant de ces axes avec une synergie de site aux côtés des universités du Littoral et de l'Artois (alliance A2U), mais également un renforcement du rayonnement à l'Europe et à l'International. La volonté de l'UPJV pour la période 2023-25 est de contribuer à un soutien aux unités associées à un EPST ou encore à des unités de recherche inscrivant leur thématique dans des axes considérés comme prioritaires. L'axe transversal « Maîtrise des risques chroniques et accidentels, et impacts environnementaux » s'articule autour des sciences de la santé. Dans le cadre du soutien aux unités INSERM et plus particulièrement à l'unité GRAP dont les travaux sur l'addiction notamment à l'alcool sont reconnus, une CPJ est demandée.

Stratégie du laboratoire d'accueil

Le laboratoire d'accueil n'a pas actuellement de chercheur statutaire à plein temps autre que les deux ingénieurs de recherche. Ce poste de Chaire Professeur Junior (CPJ) est donc essentiel en termes de forces vives dédiées à la recherche et ainsi contribuer au renouvellement de la labélisation INSERM de l'unité. Le thème de recherche de la CPJ est le thème central de l'unité qui consiste *in fine* à personnaliser le traitement grâce à la meilleure compréhension des mécanismes physiopathologiques et des facteurs qui conditionnent la réponse aux traitements. Cette Chaire Professeur Junior permettra

d'augmenter le nombre de porteurs de projets de recherche qui est une nécessité au vu de la progression de l'équipe en termes de collaborations et d'obtention de financements.

Stratégie en termes d'attractivité internationale :

La stratégie internationale de l'établissement consiste à accroître l'implication de ses équipes de recherche dans les appels à projets Européens et internationaux et à occuper une position majeure dans des réseaux d'établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche intra- et extra-européens. La CPJ renforcera le potentiel de réponses aux AAP Recherche en lien avec des thématiques novatrices et porteuses impliquant un positionnement transversal et un décloisonnement disciplinaire. Le ou la candidate sera en lien direct avec les réseaux européens ESBRA et ISBRA (European/International Society for Biomedical Research on Alcoholism) dont le directeur de l'unité GRAP est le président (ou vice-président). Un projet enseignement/recherche est en cours d'élaboration avec TCNJ (The College of New Jersey). Le GRAP est partenaire de dépôts récents pour des projets Era-Net NEURON et participera au futur programme de recherche alcool franco-américain (INSERM-NIAAA).

Résumé du projet scientifique

Le projet vise à étudier les facteurs de vulnérabilité et de résistance impliqués dans le développement de l'addiction à l'alcool, trouver des nouveaux traitements et mieux comprendre les facteurs individuels impliqués dans la réponse aux traitements (neurochimiques, sexe, pharmacocinétique). Le projet nécessitera l'utilisation de modèles animaux (rats et souris) avec des analyses comportementales et neurobiologiques longitudinales (IRM, FSCV, imagerie calcique) utilisant notamment des techniques pharmacologiques et chimogénétiques. Il s'inscrira dans des projets translationnels plus larges avec possibilité de contribuer à des études et essais cliniques. Il s'ouvrira aussi aux futurs projets de l'unité qui comporte aussi des études sur les comorbidités psychiatriques et hépatiques.

Résumé du projet d'enseignement

Le projet s'inscrit dans les unités d'enseignement du Master BISA dans lequel le parcours neurosciences comprend des enseignements sur les pathologies psychiatriques et addictives ainsi que la modélisation animale et les technologies innovantes en neurosciences. Il s'inscrit aussi dans l'enseignement sur l'expérimentation et l'éthique dans le champ de la recherche animale. Il concernera la création d'un MASTER en addictologie en collaboration avec d'autres universités. Il sera aussi l'occasion unique de créer une formation en chirurgie permettant l'habilitation « chirurgie » en expérimentation animale. Le projet pourra aussi s'inscrire dans un projet d'enseignement concernant l'addictovigilance. Cet enseignement sera très complémentaire du DU d'addictologie et comprendra une école d'automne internationale de recherche sur l'addiction à l'alcool déjà organisée par l'UMR1247 en 2021. Le GRAP a initié une série de Masterclasses internationales sur les addictions qui commencera en 2024.

Synthèse financière :

Utilisation du package ANR	200 000€
Doctorant	
Post-doctorant	
Ingénieur	3 ans : 150 000€
Equipement	
Fonctionnement (missions, conférences,...)	Missions et conférences : 5 000€ Consommables : 45 000€
Co-financement du package	120 000€
Préciser la nature des dépenses envisagées	Soutien RH, prestations, achats
Co-financement de la rémunération de la CPJ	
Total finance sur CPJ (dont package ANR)	320 000€

Diffusion scientifique :

Les résultats seront diffusés dans des revues internationales à comité de lecture en privilégiant celles de haut rang comme en témoigne nos publications récentes dans Sci Adv ou Brain. Ils seront aussi diffusés dans la presse quotidienne nationale, les émissions de radio et télévisées comme en a l'habitude le GRAP. Ils seront présentés dans les plus grands congrès nationaux (SFA, Société des Neurosciences, JNPN, CFP, etc) et internationaux (ISBRA, ESBRA, Albatros, ATHS, MNS, FENS, etc). Ils seront aussi diffusés dans les réseaux du GRAP : FHU A2M2P2, Institut de Psychiatrie, GDR3557 Addictions et Psychiatrie, Réseau national de Recherche, Alcoologie, Projet AlcoolConsoScience). Le GRAP a développé des liens étroits avec de nombreux journalistes ainsi que le service de communication de l'INSERM (national et régional).

Science ouverte:

Le GRAP Bénéficie de la dynamique de l'UPJV sur les dépôts sur le site d'archives HAL. Une volonté pour le présent projet est de privilégier les pré-dépôts sur les sites BioRxiv et Square. Les données brutes seront mises à dispositions des chercheurs. Le GRAP s'engage aussi bien au-delà de la politique des 3Rs en recherche préclinique en visant le respect des 6Rs pour augmenter la qualité des recherches et la robustesse des résultats obtenus ainsi que la plus grande transparence en déclarant (enregistrant) les études notamment lorsqu'elle concerne les essais de nouveaux médicaments. Le GRAP s'engage à publier les résultats, même lorsqu'ils sont négatifs non seulement pour des raisons scientifiques mais aussi éthiques et de partage des données.

Science et société : le projet envisage-t-il une communication auprès du grand public ? Si oui, préciser de quelle manière et à quelle échéance.

Le projet envisage une très forte communication car les données sur les mécanismes neurobiologiques de l'addiction à l'alcool et l'identification de nouveaux traitements sont des enjeux majeurs de santé publique. Les résultats feront l'objet de publications grand public par exemple dans le Magazine de l'INSERM, Médecine Science, Cerveau et Psycho, et dans des émissions radio et télévisées (régionales et nationales). Des capsules vidéo seront réalisées et diffusées sur internet. Des actions sont prévues pendant les événements phares comme Les mardis de la Santé à Amiens, le Défi De Janvier (Dry January), la fête de la science, la semaine de la mémoire. Ces communications sont envisagées très tôt dans le projet notamment sur les mécanismes des addictions et aussi sur les nouveaux traitements comme les psychédéliques qui sont une part importante des recherches du GRAP et qui sont très largement médiatisés actuellement.

Indicateurs : préciser les indicateurs de suivi du déploiement du projet et la méthodologie de leur suivi.

Les indicateurs sont trois types :

- 1) La qualité de la production scientifique au travers de publications dans des revues à comité de lectures, le nombre de communications orales.
- 2) L'encadrement de mémoires de masters, de thèses et aussi la formation doctorale.
- 3) La participation à la vie scientifique du laboratoire : organisation de colloques, de groupes de travail, invitations d'experts, dépôts de projets (ANR, projets européens, IReSP-INCA Fonds de lutte contre les addictions).

Modalités du contrat :

En application de l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation, les établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche peuvent être autorisés, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, à recruter en qualité d'agent contractuel de droit public des personnes titulaires d'un doctorat, tel que prévu à l'article L. 612-7 du même code, ou d'un diplôme équivalent en vue de leur titularisation dans un corps de professeur relevant du présent titre.

Le contrat proposé dans le cadre du présent avis a pour objet de permettre à la personne recrutée d'acquérir une qualification en rapport avec les fonctions du corps des professeurs des universités. Il est conclu par l'Université de Picardie Jules Verne au sein de laquelle l'intéressé(e) a vocation à être titularisé(e).

Durée du contrat :

Le contrat sera conclu pour une durée minimale de 3 ans avant titularisation dans le corps des professeurs des universités selon les modalités décrites ci-dessous. Le contrat comporte une période d'essai de trois mois, renouvelable une fois pour une durée au plus équivalente.

Conditions de candidature :

Conditions générales d'accès à la fonction publique (sans condition d'âge ni de nationalité).

Les candidat(e)s devront justifier d'un doctorat, tel que prévu à l'article L. 612-7, ou d'un diplôme équivalent en vue de leur titularisation dans un corps de professeur relevant du présent titre.

Les candidat(e)s qui ne sont pas titulaires d'un doctorat font reconnaître l'équivalence avec le doctorat de leurs diplômes universitaires, qualifications et titres selon la procédure suivante : par décision du conseil académique dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 22 du décret du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Dans le cadre de sa politique égalité, tous les postes sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Modalités de candidature :

Les candidat(e)s doivent déposer au plus tard **le 18 juillet 2024** leur candidature via le module FIDIS du portail ministériel GALAXIE :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement.htm

Une fiche de candidature CPJ précisant :

- le curriculum vitae du candidat,
 - les activités de recherches,
 - les activités d'enseignement,
 - une liste exhaustive des contrats et des financements obtenus dans les activités de recherche,
 - une liste des publications, ouvrages, brevets, communications orales, communications par affiche,
- téléchargeable, depuis le module FIDIS du portail GALAXIE devra être déposée dans la partie « Titres et travaux » du dépôt des pièces lors de la constitution de la candidature.

Modalités de sélection :

Le recrutement est réalisé à l'issue d'une sélection par une commission constituée dans le respect des dispositions du troisième alinéa du I de l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation.

La commission procède à un premier examen des dossiers de candidature, notamment au vu du projet de recherche et d'enseignement présenté. Au terme de cet examen, elle établit la liste des candidats sélectionnés pour une audition. Seuls seront convoqué(e)s en audition les candidat(e)s préalablement sélectionné(e)s sur dossier par la commission de sélection.

À l'issue des auditions, la commission de sélection délibère et se prononce en fonction des mérites des candidat(e)s, en prenant en compte la qualité, l'originalité et, le cas échéant, l'interdisciplinarité des projets de recherche et d'enseignement présentés, la motivation des candidat(e)s et leur capacité d'encadrement scientifique et pédagogique.

Après délibération, la commission désigne le(la) candidat(e) appelé(e) à être recruté(e) et en communique le nom à l'autorité organisatrice du recrutement. Cette communication est accompagnée d'un rapport de la commission comportant les appréciations sur l'ensemble des candidats auditionnés.

Modalités de titularisation :

Deux mois au plus tard avant le terme du contrat, l'aptitude professionnelle et le parcours de titularisation de l'agent sont examinés par une commission de titularisation dont les membres, y compris son président, sont désignés par l'autorité responsable de l'organisation du recrutement.

La commission de titularisation apprécie sa valeur scientifique ainsi que son aptitude à exercer les fonctions mentionnées à l'article L. 952-3, du code de l'éducation afin de vérifier qu'il(elle) remplit les conditions pour être titularisé(e) dans le corps des professeurs des universités. La commission apprécie ainsi sa capacité à diriger des recherches au vu du haut niveau scientifique de l'agent, du caractère original de sa démarche dans

le domaine de la science pour lequel il/elle a été recruté(e), de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et, le cas échéant, de sa capacité à encadrer des jeunes chercheurs.

La titularisation est subordonnée à un engagement de servir.

L'intéressé(e) est ensuite titularisé(e) par décret du Président de la République, sur proposition du chef d'établissement après avis de la commission.

Calendrier prévisionnel :

Dépôt des candidatures : au plus tard le 18 juillet 2024

La réunion de la commission en vue de la sélection des candidats, les auditions et le début de contrat se dérouleront en 2024 selon un calendrier qui sera affiné.

IMPORTANT : il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer les candidatures pour que, en cas de dossier incomplet, les pièces manquantes puissent être réclamées aux candidat(e)s et redéposées au plus tard le 18 juillet 2024. Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée sera déclaré irrecevable.

Les pièces à fournir pour la candidature à un poste d'enseignant-chercheur sont recensées dans l'arrêté du 6 février 2023 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L.952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L.422-3 du code de la recherche.

Récapitulatif des pièces à fournir / Content of the file

Formulaire de candidature saisi en ligne (*Application form entered online*)

1. Une pièce d'identité avec photographie (*Identity document with photograph*)
2. Une pièce attestant de la possession d'un doctorat, tel que prévu à l'article L.612-7 du code de l'éducation ou d'un diplôme dont l'équivalence est reconnue selon la procédure fixée au 1^o de l'article 5 du décret du 17 décembre 2021 (*A document attesting to the possession of a doctorate, as provided for in article L.612-7 of the Education Code, or a diploma whose equivalence is recognized according to the procedure set out in article 5 of the Decree of December 17, 2021*)
3. Le rapport de soutenance (*Defense report*) ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi ;
4. Fiche de candidature CPJ complétée (à télécharger à partir du site GALAXIE et à déposer dans la partie titre et travaux du dépôt des pièces dans le module FIDIS de l'application GALAXIE) (*Completed application form for a chair of junior professor (to download from GALAXIE to be submitted in the section « titles and works » of the application GALAXIE/FIDIS).*)
5. Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisation (*work, books, articles, achievements*) mentionnés dans la présentation analytique **sans excéder 6 documents**

Les documents (2 ;3 ;4) rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont **impérativement** accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. **À défaut le dossier sera déclaré irrecevable.**

*Documents (2 ;3 and 4) written in a foreign language in whole or in part must imperatively be translated into french. The candidate will attest in compliance on honor. **Otherwise the file will be declared inadmissible.***

Seul(e)s seront convoqués-ées à l'audition les candidat(e)s préalablement sélectionné(e)s sur dossier par la commission de sélection.